

Colloque AFEP

Panel 2 : L'ESS alternative au libéralisme ?

Proposition : le translocalisme des communs de territoire : une alternative au néo-libéralisme et au néo-populisme

La longue histoire des idées et des pratiques que l'on range aujourd'hui, en France, sous l'appellation d'économie sociale et solidaire (ESS) entretient une relation quasi consubstantielle avec la question de l'alternative. L'associationnisme du premier XIXe siècle critique l'économie politique et son substrat libéral autour de l'individualisme et de la concurrence auquel il offre une alternative fondée sur l'association. Avec l'avènement du marxisme et des pratiques révolutionnaires, l'alternative que dessine l'ESS à la fin du XIXe et au début du XXe est celle d'une troisième voie, ni libérale ni étatiste ou collectiviste : le mutualisme de P.-J. Proudhon, le coopératisme de Ch. Gide ou le solidarisme de L. Bourgeois en sont les grandes doctrines. A partir du milieu du XXe siècle, l'ESS s'intègre au sein d'une économie mixte et de son modèle social dont elle devient un complément. La question de l'alternative disparaît au profit d'une ESS tiers secteur, en complément du marché et de l'Etat.

A partir du début du XXIe siècle, les crises provoquées par le néolibéralisme remettent en scelle la question de l'alternative. Comment l'ESS s'inscrit-elle dans ce qui ressemble parfois à une grande foire aux alternatives. En effet, l'économie circulaire, l'économie collaborative ou l'économie positive se présentent toutes à un titre ou à un autre comme des alternatives. Y compris l'économie de la nouvelle entreprise, celle du rapport Notat Senard et de la loi PACTE.

Pour notre part, nous développons la thèse que l'ESS porte une alternative aujourd'hui en tant que certaines de ses pratiques et de ses idées rejoignent le mouvement des communs et son nouvel âge, celui des communs en tant que société (*Vers la République des biens communs*, 2018). L'ajout dans la loi sur l'ESS de 2014 de l'amendement du 9 mai qui définit l'ESS comme un mode de développement, et non pas seulement comme un mode d'entreprendre, offre une perspective pour ce rendez-vous entre l'ESS et les communs en le plaçant sous l'égide des territoires (Defalvard, 2017). En effet, l'ESS et les communs se rejoignent aujourd'hui sur les territoires autour de nombreuses dynamiques locales qui concernent de très nombreuses ressources (l'emploi, la santé, l'énergie, l'alimentation, le logement, la mobilité, la culture.. etc.) dont la société coopérative d'intérêt collectif s'affirme comme l'un de ses véhicules juridiques. Ces dynamiques sont marquées par le phénomène du translocalisme des communs lequel imbrique la construction locale des solidarités avec des échelles extra-locales jusque et y compris mondiale. Avec ces dynamiques, à l'inverse de l'équation partagée par le néolibéralisme et le néo-populisme, « habiter un sol et se mondialiser ne sont plus contradictoires » (Latour, *Où atterrir ?* 2017).

Dans cette contribution, pour penser cette troisième voie du XXIe siècle, nous mobilisons le concept de gouvernementalité chez Foucault (2004). En effet, en relisant Foucault, il est possible de spécifier la gouvernementalité néo-libérale telle qu'elle s'est mise en place au XXe siècle et que Foucault s'attache à différencier de la gouvernementalité libérale des XVIIIe et XIXe siècles, notamment du point de vue du savoir économique qui la fonde. Dans cette différence entre la gouvernementalité libérale et celle néolibérale, en la tenant jusqu'au bout au-delà de Foucault, il est alors possible d'identifier la gouvernementalité néo-populiste comme le retour à une identité locale fermée qui vise la sortie de la mondialisation néolibérale en regardant dans le rétroviseur de l'histoire. Enfin, Foucault évoque la gouvernementalité proprement ou spécifiquement socialiste qui n'a jamais été mise en œuvre et dont il nous dit qu'elle reste « à inventer ». Pour nous, la gouvernementalité des communs adossée à leur translocalisme s'inscrit dans cette invention d'une gouvernementalité proprement socialiste pour le XXIe siècle ni néo-libérale, ni néo-populiste.